



MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

POUR MATERIEL DE MENUISERIE

**Combiné 4 opérations
Scie à Ruban
Mortaiseuse d'établi à Bedane**

Date de Publication : Jeudi 5 mai 2011

Date limite de remise des offres : Mardi 07 Juin 2011 – 17 h 00

Ouverture des plis : Jeudi 9 juin 2011

Attribution du Marché : Vendredi 10 Juin 2011

Pouvoir adjudicateur

Le lycée Camille Guérin, représenté par Madame la Proviseure

Lycée Camille Guérin
33, rue de la Gibauderie
86000 POITIERS
Tél. : 05.49.46.28.70
Fax : 05.49.38.32.60

Personne à contacter

Monique Brugiroux, Intendance
Monique.Brugiroux@ac-poitiers.fr

1 – Procédure

Procédure adaptée établie selon les dispositions des articles 28 et 40 du Code des Marchés Publics

Offre Publiée :

- sur le site du Lycée Camille Guérin : www.lycee-camille-guerin.fr
- sur le site des Journées de l'Intendance : www.aji-france.com

2- Objet :

Le présent marché a pour objet l'achat par le titulaire, ci-après désigné "le vendeur", à l'établissement public local d'enseignement désigné ci-après "l'établissement preneur", de matériels de menuiserie destinés à l'Atelier du Lycée. Le marché porte sur l'ensemble des matériels, il ne sera pas fait d'allotissement.

3 – Durée :

Le présent marché prend effet à compter de sa notification. La notification consiste en l'envoi du marché signé au vendeur par tout moyen permettant de donner une date certaine. La date de notification est la date de réception du marché par le vendeur.

4 - Variantes

Le vendeur doit répondre sur l'offre de base avant de proposer des variantes éventuelles.

5 - Documents régissant la consultation

- Le présent règlement de consultation signé par le candidat en un seul original. L'original sera conservé par le lycée et fera seul foi ;
- Offre du candidat (selon modèle joint) comportant le descriptif détaillé du matériel, le prix proposé et valant acte d'engagement établi en un seul original, portant le cachet de l'entreprise et dûment signé et paraphé. L'original sera conservé par le lycée et fera seul foi.
- CCAG-FCS (non fourni, mais réputé connu de tous).

6 - Stipulations relatives à l'application des conditions générales de vente du bailleur

Les conditions générales de vente figurant, le cas échéant sur les factures du vendeur, ne sont pas applicables au présent marché.

7 – Livraison

Muni de garantie, le matériel est également accompagné de la notice et du manuel d'utilisation, de la liste des pièces détachées et des schémas électriques du constructeur rédigés en langue française qui permettent une utilisation optimale.

Le représentant de l'établissement preneur désigné, pouvoir adjudicateur, après avoir effectué les opérations de vérification prononce l'admission, l'ajournement ou le rejet de la livraison dans les conditions de l'article 25 du C.C.A.G / F.C.S.

8 - Acomptes

Il n'est pas versé d'avance au candidat retenu

9 - Paiements

9.1 Modalités de paiement

L'achat du matériel fait l'objet d'un paiement par virement administratif sur présentation de la facture.

9.2. Présentation de la facture

La facture sera présentée à l'établissement preneur dans un délai maximum de 15 jours à compter de la livraison du matériel.

Elle est établie en un original et une copie portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- les noms et adresse du bailleur ;
- le numéro de son compte bancaire ou postal
- le numéro et la date du marché ;
- la prestation et la période trimestrielle concernées ;
- le montant hors TVA pour chaque matériel ;
- le taux et le montant de la TVA ;
- le montant total TTC ;

9.3. Délai de paiement :

La somme due en exécution du présent marché sera payée, après livraison intégrale de la commande, dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de toute demande de paiement.

9.4. Non respect des délais de paiement :

Le défaut de paiement dans les délais fixés à l'article 14.3, fait courir de plein droit et sans autres formalités au bénéfice du bailleur des intérêts moratoires, calculés dans les conditions prévues à l'article 98 du code des marchés publics et le décret n°2002 -232 du 21 février 2002, modifié et "relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics".

Le taux des intérêts moratoires est égal à celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé de courir.

10 – Assurance

Dans le cadre de son activité, objet du présent marché, le vendeur atteste de sa couverture par la souscription d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile susceptible d'être engagée pour les dommages matériels et corporels.

Il s'engage, sur toute demande faite par l'établissement preneur par lettre recommandée avec avis de réception postal ou en cas de modification des conditions de sa police d'assurance, à communiquer une attestation de souscription de la police d'assurance en cours de validité.

A défaut de production dans un délai de 15 jours ouvrés (comptés à partir de la réception de la demande), le marché pourra être résilié, conformément à l'article 32.f du C.C.A.G./F.C.S.

11 – Attribution du Marché

Le pouvoir adjudicateur peut, le cas échéant, après ouverture des plis et avant attribution du marché, engager une négociation avec les candidats ayant déposé une offre.

Le fournisseur sera retenu en fonction des critères suivants classés par ordre de priorité :

- Prix de vente 50 %
- Caractéristiques techniques, durée de garantie et Service après Vente 30 %
- Ergonomie 15 %
- Impact environnemental 5 %

12 – Dérogation au C.C.A.G/F.C.S.

Il est dérogé :

- à l'article 14 par l'article 10 du C.C.A.G

CAHIER DES CHARGES

A – Modalités d'exécution et de livraison

Le vendeur est responsable du mode d'acheminement et d'installation du matériel. Les risques inhérents au transport jusqu'au lieu de destination incombent au titulaire. Le délai de livraison ne pourra excéder l'engagement pris de l'offre retenue.

B – Descriptif

1 – Combiné à bois 4 opérations (sciage, rabotage, dégauchissage, toupie)

- caractéristiques techniques : Alimentation 380 volts – 5cv

a) Scie :

Tr/mn	4500
Ø lame sans inciseur	315 x 30 mm
Ø lame avec inciseur	250 x 30 mm
Ø inciseur	100 x 20 mm
Inclinaison lame	45°
Hauteur de coupe à 90°	100 mm
Hauteur de coupe à 45°	55 mm
Longueur de coupe	2000 mm
Coupe parallèle	800 mm
Dimension mini de la table	850 x 300 mm
Ø Lames fournies universelles	315 et 250 mm

b) Rabot :

Largeur mini de rabotage	300 mm
Hauteur min de rabotage	220 mm
Ø Arbre	70 mm
Nombre de Fers	3
Dimension des Fers	310 x 25 x 3

c) Dégauchisseuse :

Largeur	310 mm
Dimension mini de la table	1300 x 310 mm
Longueur de guide	1200 mm

d) Toupie :

Puissance mini moteur	3 cv
Nombre de vitesses	4
Ø Arbre	30 mm
Hauteur mini de l'arbre	100 mm
Ø mini de l'outil	180 mm

2 – Scie à Ruban

- caractéristiques techniques

Alimentation 380 Volts

Puissance : 1900 W

Largeur de coupe minimale : 450 mm

3 – Mortaiseuse d'établi à Bedane

- caractéristiques techniques

Alimentation 220 Volts

Capacité minimale de serrage : 13 mm

Capacité minimale de serrage mandrin : 13 mm

Profondeur minimale du mortaisage : 70 mm

Ø de la Bedane : 6 à 12 mm

C – Détermination du Prix

Le prix proposé dans l'offre devra faire apparaître le prix hors taxe, le montant de la TVA ainsi que le prix toutes taxes comprises.

D – Nature du matériel

Le matériel sera conforme aux directives, décrets et normes françaises en vigueur.

E - Présentation des offres :

Les fournisseurs compléteront et signeront l'acte d'engagement et l'attestation sur l'honneur figurant au présent dossier.

Le dossier remis par les candidats sera transmis sous enveloppe cachetée portant la mention « OFFRE MATERIEL MENUISERIE »

Ce pli devra contenir la proposition tarifaire avec les fiches techniques expliquant toutes les spécificités du matériel et répondant aux critères présentés ci dessus.

La durée de garantie et le délai moyen d'intervention du Service après vente devront être précisés.

ACTE D'ENGAGEMENT

A. Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Lycée Camille GUERIN
33, rue de la Gibauderie
86000 POITIERS
Tél. : 05.49.46.28.70
Fax : 05.49.38.32.60

Objet du marché	MATERIEL DE MENUISERIE
Nom, prénom, qualité du signataire du marché :	Mme la Proviseure
Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire	Mr l'Agent Comptable 33, rue de la Gibauderie 86000 POITIERS Tél. : 05.49.46.28.70 Fax : 05.49.38.32.60
Courriel	alain.peycli@ac-poitiers.fr

Le présent marché est passé en vertu de l'article 28 et 40 du Code des marchés publics.

B. Engagement du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire	
Adresse professionnelle	
Téléphone	

Agissant au nom et pour le compte de	
Dont le siège social est à	
Immatriculée à l'INSEE sous le numéro	
N° SIRET	
Code APE	
N° inscription RCS	
Téléphone	
Télécopie	
Adresse courrier électronique	
Coordonnées bancaires (joindre obligatoirement un RIB ou RIP)	

B-1: Nom, prénom et qualité du signataire :

- agissant pour mon propre compte

- agissant pour le compte de la société (*indiquer le nom, l'adresse*) :

Après avoir pris connaissance du cahier des charges concernant l'achat de matériel de menuiserie,

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer le matériel demandé en tous points conformes à l'offre validée, et à exécuter les prestations demandées aux conditions et prix ci-dessous :

Montant de l'offre hors TVA	
Taux de TVA / montant de la TVA	
Montant TTC	

Joindre un descriptif détaillé

Responsable légal de l'entreprise :

NOM :

Prénom :

Signature

Fait à :

Le :

Cachet de l'entreprise

DECLARATION DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ce ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que les salariés sont recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP)
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande de l'établissement preneur. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est considérée comme nulle et non avenue.

Fait à :

Le :